



# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 9 DECEMBRE 1914

G.-E. DION, Administrateur

## "L. A. DUGAL M. P. P."

M. Dugal nous attaque. Il nous permettra, sans doute, de nous défendre.

Nous prenons pour titre la signature d'une lettre qu'il nous adresse "pour publication". Elle paraît dans une autre colonne. En voilà un qui a peur que l'on oublie qu'il est député, puisqu'il ne peut écrire son nom sans l'affubler de "M. P. P." Question de mentalité, voyez-vous. La Bruyère dit : "La sottise vanité semble être une passion inquiète de se faire valoir par les plus petites choses, ou de chercher dans les sujets les plus frivoles du nom et de la distinction".

Nous publions la lettre de M. Dugal sans y changer un iota. Nous demandons pardon à nos lecteurs des fautes dont elle foisonne. Mais il ne nous appartient pas de corriger sa lettre. S'il ne connaît ni l'orthographe, ni les règles les plus élémentaires de la grammaire française, sa manie d'écrire pourrait devenir ridicule.

Le semaine dernière, nous avons donné un résumé succinct des rapports de la commission royale nommée pour s'enquérir des accusations portées par M. Dugal. Nous avons été très modéré. Nous avons dit la vérité. Nous ne pouvions publier, en extension, les deux rapports en question qui contiennent 30,000 mots. Nous ne l'avons pas fait, à notre grand regret, faute d'espace et faute de temps de les traduire d'une manière convenable. Comme preuve de notre impartialité, nous avons fait suivre nos remarques d'un article de "La Presse" de Montréal, un journal libéral très prononcé.

Ce qui a excité la colère du Grand Manitou du parti libéral, au Madawaska, c'est que nous avons dit que W. H. Berry, trouvé coupable d'extorsion et du vol de \$16,500 était un libéral. Dans sa lettre, M. Dugal ne nie pas la chose; il ne peut pas la nier, mais il tâche de s'échapper par une tangente en disant que "les libéraux de cet espèce n'ont en mieux à faire que de se ranger parmi les semblables". (Nous citons textuellement.) Voilà un argument d'enfant; mais même un enfant aurait écrit cette phrase avec "et" au féminin, et, "parmi", sans le s.

De libéraux de cette espèce, la province en fourmille. Que M. Dugal lise donc son journal favori, "The Daily Telegraph" de St-Jean avant l'année 1908, et il verra ce que le "Telegraph" pensait avant la clique qu'il suppose aujourd'hui. Depuis ce temps, le "Telegraph" s'est vendu à la caisse libérale. Il s'est peut-être rangé parmi ses semblables. M. Dugal nous invite de donner à nos lecteurs un article du "Globe" de St-Jean. Nous ne recevons pas le "Globe" et nous n'avons pas l'article en question. Mais nous avons lu un article du "Globe" de samedi dernier. Voici ce que le "Globe" dit de la vieille administration provinciale : "the worst government that has yet controlled and mismanaged the affairs of this province". Voilà ce que dit le "Globe" de la clique que M. Dugal voudrait voir à la tête des affaires du Nouveau-Brunswick. Le "Globe" est un journal libéral. Mais nous ne devrions pas dire cela, car M. Dugal pourrait avoir une crise d'hystérie.

A la demande de M. Dugal, nous publions, dans une autre colonne, un article du "Devoir". Si la chose peut édifier M. Dugal, nous nous ferons un plaisir de publier, de temps à autre, des articles du "Devoir" et M. Dugal pourra voir à son aise ce que ce journal pense de son chef et de son idole, Sir Wilfrid Laurier. Qu'il lise "Le Devoir" du 3 décembre, et il verra ce que ce journal pense de F. B. Carvell, M. P., le prétendu chef des "paristes", le "lanceur de boue" que M. Dugal a pris pour modèle.

Nous ne recevons pas non plus le "Chatham World". Son rédacteur est M. Stewart, un député à la législature provinciale. M. Stewart n'a jamais pardonné à M. Fleming d'avoir supporté le "ticket" Morissey, à la dernière élection. M. Stewart est comme M. Dugal dans la question en litige : il est préjugé contre M. Fleming. Ses opinions et ses jugements valent ce qu'ils valent. Nous ne disons pas cela pour absoudre ceux qui sont coupables. Mais nous croyons que les rapports de la commission royale valent plus que tous les articles des journaux. Et lorsque la commission royale dit "Not Guilty", M. Dugal ne fera croire à personne que "Not Guilty" veut dire "coupable". Les fautes de M. Fleming n'effaceront pas les turpitudes de la bande de voleurs qui pleurent et qui rient parce que la débacle de 1908 leur a oté les mains de dans le sac.

Mais passons à ce qui nous regarde, nous, les "Messieurs du Le Madawaska", selon l'expression de notre correspondant Sa Majesté "L. A. Dugal M. P. P.", par la Grâce de Dieu, ex-chef de l'opposition, c'est-à-dire, ex-chef de lui-même et de l'incommensurable J. H. Pellétier, "M. P. P.", lui aussi, n'y va pas à la légère. Il nous accuse de presque tous les crimes : aveuglement, mauvaises intentions, tromperie, partisanerie politique; enfin, de tous les échecs capitaux et des passions dominantes, et, il finit de charabia en nous disant que nous sommes des "extorquers". Avez-vous bien compris? "des extorquers". Grand Dieu! qu'est-ce que c'est que cela "des extorquers". Mais voici la pièce de résistance de toute sa lettre : "des souscripteurs de bonne foi". Le foie est un viscère qui secrète la bile et le fiel. Si notre correspondant avait le foie en ordre, ses écrits seraient peut-être moins fielleux. Un conseil, en passant. Avant de livrer ses écrits à la publicité, M. Dugal devrait suivre ce précepte de Boileau : "Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage". "Polissez-le sans cesse et le repolissez".

Faute d'espace, nous remettons à la semaine prochaine notre réponse aux accusations personnelles portées contre les collaborateurs du "Madawaska".

## Deuxième Année

Nous commençons avec le présent numéro notre deuxième année d'existence.

Nous avons résolu dans l'affirmative le problème qu'un grand nombre se posait : Un journal, purement local, peut-il vivre, par ses propres forces, dans le Madawaska.

Bien des gens, timides ou prophètes de malheur, se refusaient à croire que le petit "Madawaska" verrait l'aurore de sa deuxième année. Voilà cependant une année d'écoulée et nous vivons encore. A nos amis qui sont nombreux, à nos ennemis, car nous en avons quelques uns, nous sommes en mesure de dire que notre existence n'est plus problématique et que notre petite feuille continuera chaque semaine d'aller faire sa visite habituelle dans tous les coins du comté.

Notre programme sera ce qu'il a été jusqu'ici : L'idée dominante qui guidera nos efforts sera l'intérêt du groupe français qui habite notre beau comté. Comme par le passé, nous traiterons les questions au meilleur de notre connaissance et nous ne signerons nos lecteurs le plus impartialement possible.

Nous espérons vivre en paix avec tout le monde. Nous ne voulons chercher noise à personne, mais cependant nous ne nous sentons aucune aptitude à encenser à tout propos qui que ce soit afin de mériter notre titre d'indépendant.

A tous ceux qui nous ont prêtés leur concours nous disons un cordial merci et nous escomptons pour l'avenir de nouveaux encouragements pratiques.

Il faut que notre circulation augmente encore. Nous sommes beaucoup lus dans le comté, mais nous espérons l'être encore davantage. Que nos amis, ceux qui s'intéressent au succès du journal, tâchent de nous envoyer quelques abonnements. Si chacun voulait faire sa part nous aurions bientôt le plus gros tirage des journaux français des Provinces Maritimes.

Nous voulons rappeler aussi que nos colonnes sont largement ouvertes à tous ceux qui veulent y traiter des questions d'intérêt public.

Nous sommes confiants dans l'avenir, car nous savons que nous avons de nombreux amis qui sont prêts, s'il le faut, à faire de nouveaux sacrifices pour conduire l'œuvre à bon terme.

### TRIBUNE LIBRE

Edmundston, N. B. 28 Novembre 1914.

Au journal Le Madawaska, Edmundston, N. B.

Messieurs,

Par votre article dans Le Madawaska No 51 daté le 25 novembre 1914, vous prouvez une fois de plus votre aveuglement, et vos mauvaises intentions de tromper vos lecteurs. Vous dites que la commission d'enquête a trouvé non coupable Mr Fleming de cette grave accusation d'extorsion. Le rapport dit que Mr Fleming n'est pas coupable tel que les charges faites, mais pour l'explication de ceci je vous réfère à un journal conserva-

teur le Chatham World qui raconte en comparaison de ce que vous dites. Qu'un prévenu ait été accusé d'avoir assassiné un John Doe avec une hache, les jurés après avoir entendu la preuve ont acquitté le prévenu car il avait été prouvé que celui-ci avait tué John Doe avec un bâton au lieu d'une hache tel que les charges faites contre le prévenu. Je vous demande si ce prévenu n'était pas tout de même coupable du meurtre! C'est l'impression que nous donne l'article du Chatham World, dire que Mr Fleming n'est pas coupable d'extorsion, mais qu'il est coupable d'avoir encouragé, laissé faire et nommé un trésorier pour prendre soin du fruit de l'extorsion. Il ne manquait que le témoin Berry pour

combiner la preuve, et tous les habitants de cette province savent la raison (sic) qui ont prévalu sa fuite aux Etats Unis pendant le temps de l'enquête.

A propos de Mr W. H. Berry dont vous dites qui est trouvé coupable d'extorsion, vous trouvez moyen de dauber pour excuse qu'il est un libéral et était un employé (sic) de l'ancienne administration, vous auriez dû ajouter que les libéraux de cet (sic) espèce n'ont en mieux à faire que de se ranger parmi leurs semblables! Vous êtes vous mêmes Messieurs du Le Madawaska des extorquers, en ce sens que sous le manteau de l'indépendance vous avez extorqué le prix d'abonnement de souscripteurs de bonne foi, (sic) et qu'en plusieurs occasions vous n'avez que profité de l'opportunité de prouver votre jartisanerie politique. Vous faites fort (sic) de reproduire des articles de journaux (sic) entre autres le Devoir. Puisque ces articles vous intéressent (sic) et que vous croyez qu'ils sont de nature à renseigner vos lecteurs, (sic) Reproduisez donc en entier l'article en première page première colonne du même journal Le Devoir de

Montreal en date de jeudi le 26 novembre 1914 intitulé (Le Cas De Mr Fleming) et le devoir de ses collègues? J'ai été intéressé de lire dans votre article que vous vous contentiez de donner un résumé succinct (vous auriez dû écrire fa-

cifier) (sic) de ces rapports, vous réservant le droit de traiter plus tard la question en détail. Vous ne serez pas seul à traiter cette question. J'ai par le passé fait aucune attention aux remarques mal fondées que vous avez faites contre moi, je n'ai pas voulu écrire aucun article tant que la commis-

sion d'enquête ne se soit prononcée. Mais maintenant je suis libre de parler et je vous attend (sic) de pied ferme. En attendant d'autres correspondances, (sic) vous qui aimez la reproduction et les appréciations des journaux, donnez donc à vos lecteurs l'article de rédaction du Globe de Saint Jean, N. B. qui vous est un journal sympathique et qui donnait son appui au gouvernement Flemming, article publié dans le No du 20 novembre 1914 colonne éditoriale. En ce faisant vous vous rendez justice à vous-même (sic) et vous donnerez à vos lecteurs une saine interprétation des charges que j'ai faites, du rapport de la commission et des conséquences qui doivent s'en suivre.

Je suis Messieurs du Le Madawaska. Votre respectueux de l'opinion publique.

L. A. DUGAL  
M. P. P.

### CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-41  
**MAX. D. CORMIER**  
B. A. LL. B.  
Avocat, Notaire Public  
EDMUNDSTON, N. B.

**A. M. CHAMBERLAND**  
B. A.  
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC  
Bureau: Grand Falls  
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine  
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

EDMUNDSTON, N. B.  
**PIO H. LAPORTE**  
Médecin-Chirurgien

**DR Z. VEZINA**  
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.  
—Médecin spécialiste—  
de l'Hôpital de Fraserville  
Spécialité: Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.  
Bureau: 151 rue Lafontaine  
Fraserville, P.Q.  
Tél. Kamouraska, No. 325.  
Tél. National, " 519  
Heures de Bureau:  
10 hrs à 11.30 rbs a. m.  
2 hrs à 5 hrs p. m.  
Soir: 7 à 8 P.M.

**A. E. THIBAUT**  
MARCHAND DE MEUBLES  
Assortiment complet  
EDMUNDSTON, N. B.

**J. A. DAIGLE**  
HOTELLIER  
ANDERSON SIDING, N. B.  
Téléphone, 18

**J. A. RATTEY**  
Médecin-Vétérinaire  
EDMUNDSTON, N. B.

**JOS A. GAGNE**  
PEINTRE DECORATEUR,  
TAPISSEUR  
Toujours en magasin: Peinture et Tapisseries  
EDMUNDSTON, N. B.  
**FIRMIN MICHAUD**  
Marchand de Liqueurs  
ST-LEONARD, N. B.

### NEW VICTORIA HOTEL

Rue Victoria  
Chambres confortables. Service de premier ordre. Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.  
**S. J. BERNARD,**  
Edmundston, N. B.



**Synopsis of Canadian North-West Land Regulations**  
THE sole head of a family, or any male over 18 years old, may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. Applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry by proxy may be made at any Dominion Lands Agency (but not Sub-Agency), on certain conditions.  
Duties—Six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within nine miles of his homestead on a farm of at least 80 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.  
In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section along-side his homestead. Price \$5.00 per acre.  
Duties—Six months residence in each of three years after earning homestead patent; also 30 acres extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent, on certain conditions.  
A settler who has exhausted his homestead right may take a purchased homestead in certain districts. Price \$5.00 per acre. Duties—Must reside six months in each of three years, cultivate 30 acres and erect a house worth \$500.  
The area of cultivation is subject to reduction in case of rough, scrubby or stony land. Live stock may be substituted for cultivation under certain conditions.  
W. W. CORY, G.S.C.  
Deputy of the Minister of the Interior, N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for.—54288.

**Une Occasion**  
Un bel harmonium à vendre à sacrifice.  
Prix très bas et conditions faciles.  
S'adresser à Melle Annie Hart, chez M. Paul Bérubé.

### AVIS: AVIS!

J'ai l'honneur d'informer le public d'Edmundston et des alentours que je viens d'ouvrir un atelier de **MARCHAND-TAILLEUR** à l'ancienne place de M. P. FOURNIER (voisin du Grand Central Hotel). Et j'ai le plaisir de vous dire que j'ai le plus beau choix en fait de

### PARDESSUS ET HABILLEMENTS

pour automne et hiver et j'en ai pour tous les goûts, à des prix très modérés.

J'invite tous les anciens clients de M. P. Fournier et le public en général à venir me voir s'ils veulent avoir satisfaction garantie sur tous les rapports, et n'attendez pas trop tard pour faire votre choix. Je ferai aussi le pressage et repassage.

### LISEZ BIEN CECI LISEZ BIEN CECI

Vu que je me suis installé ici un peu tard cet automne et que je n'ai pu me faire faire des calendriers pour l'année prochaine, voici ce que j'ai décidé pour d'ici au jour de l'an, à chaque personne qui achètera un Pardessus ou un Habillement je leur donnerai un abonnement au "Madawaska" pour une année gratis.

N'attendez pas trop tard car nous n'avons plus que trois semaines pour la fin de l'année. Donnez votre ordre dès maintenant chez

**J. H. NAP. GOSSELIN**  
Marchand-Tailleur  
Edmundston, N. B.

Je fais les boutons aussi avec l'étoffe que vous apporterez pour costumes et manteaux.

# GRANDE VENTE

AU NOUVEAU MAGASIN DE  
**EDDY WOBBY**

Pres de la Station dans le magasin neuf de FLEURENT PLOURDE, voisin de O. CLAIR

## FRENCHVILLE, ME.

La Vente Commencera Jeudi de Cette Semaine et  
se Continuera pendant Quinze Jours Seulement

Chaussures pour Hommes valant \$2.50  
\$3.50 et \$4.50 pour \$1.69, \$2.49 et  
\$2.79.

Chaussures pour Enfants, valant \$1.50,  
\$2.00 et \$2.50 pour 98 cts \$1.29 et  
\$1.98.

Rubbers, Overshoes, Gum Rubbers, etc.,  
pour Hommes et Enfants à 35% à  
meilleur marché qu'aucune autre place.

Chapeaux pour Hommes et Enfants valant  
50 cts, 75 cts, \$1.00, \$1.50, \$2.00  
et \$2.50 durant cette vente pour 29 cts,  
39 cts, 69 cts, 98 cts, \$1.29 et \$1.49.

Casques pour Hommes et Enfants valant  
25 cts, 50 cts et \$1.00 pour 19 cts  
37 cts et 59 cts.

Bretelles pour Hommes et Enfants valant  
10 cts, 15 cts, 25 cts et 50 cts pour  
6 cts, 8 cts, 12 cts et 22 cts.

Un lot de Chemises en laine pour hommes  
valant \$1.00 et \$1.25 pour 75 cts  
et 87 cts.

Camisoles et Chemises, en pure laine,  
pour Hommes, valant \$1.00 \$1.50 et  
\$2.00 pour 69 cts, 79 cts et \$1.19.

Camisoles en (fleece lined), pour Hommes  
et Enfants, valant 30 cts, 50 cts  
et 75 cts pour 20 cts, 33 cts et 39 cts.

Mon magasin est rempli de choses dont vous  
avez besoin, trop rempli pour notre commodité ;  
mes marchandises dans plusieurs assortiments sont  
en trop grande quantité. Alors j'ai décidé de faire  
une réduction dans toutes les lignes. J'annonce  
au public que je puis vous sauver de l'argent sur  
n'importe quel article que vous achèterez. Cela va  
réellement vous surprendre, car j'aime à bien servir  
toutes mes bonnes pratiques en leur donnant  
dans cette vente, toutes les marchandises au prix  
coûtant. C'est là une très bonne chance pour tous.  
Venez, et on vous donnera entière satisfaction.

**Gratis ! Gratis ! Gratis !!**

Pour votre avantage et pour vous montrer mon  
appréciation pour vos achats je donnerai à chacune  
de mes pratiques qui achètera pour une valeur de  
**\$2.00** en marchandise un balai de 50c. pour 9c.  
et celui qui achètera pour **\$5.00** recevra un  
balai gratis durant cette vente seulement.

Souvenez-vous que toutes les marchandises spécifiées  
sur ce papier sont marquées à prix réduits.  
Il y a une quantité d'autres articles trop nombreux  
pour être mentionnés sur ce papier ; venez voir par  
vous-même, je vous garanti que je puis vous sauver  
de l'argent. J'ai décidé de laisser Fort Kent pour  
aller rester parmi mes vieilles pratiques car je m'attends  
de satisfaire tout le public.

Un lot de Manteaux pour Dames, à peu  
près 125 valant \$8.00, \$10.00, \$12.00 et  
\$14.50 votre choix pour \$2.98.

Un autre lot de Manteaux d'hiver pour  
Dames et Jeunes Filles valant \$6.00  
\$8.50, \$10.00, \$13.00 et \$18.00 pour  
\$2.98, \$4.98, \$5.78, \$7.69 et \$11.49.

Pardessus pour Hommes et Garçons, valant  
\$6.00, \$10.00, \$12.00 et \$15.00  
pour \$3.00, \$6.29, \$8.98 et \$14.49.

Pardessus pour Hommes, doublés et Pel-  
leteries et en pluche valant \$5.00,  
\$22.00, \$28.00 pour \$9.98, \$12.49, et  
\$15.98.

Habits pour Hommes, en laine, de beau  
serge fin de toutes couleurs, valant  
\$12.50, \$13.50, \$15.00 et \$22.00 pour  
\$8.49, \$9.29, \$10.98 et \$13.79.

Habits pour Garçons, en serge bleue et  
gris, et de toutes couleurs valant \$1.75,  
\$2.00, \$2.50, \$3.00 \$4.00 et \$5.50 pour  
\$1.19, \$1.39, \$1.89, \$1.98, \$2.49 et \$2.98

Mackinaw pour Hommes et Garçons, de  
toutes couleurs, valant \$4.50, 6.50, 8.50  
pour \$3.00, 4.29 et 5.00.

Pantalons pour Hommes valant \$1.50,  
2.50, 3.00, 3.50, 4.00 et 5.00 pour 50 cts  
\$1.79, 1.98, 2.19, 2.49 et 2.79.

Sweaters pour Hommes et Enfants, valant  
\$1.25, 1.50, 2.50, 3.50, 4.50 et 6.00  
pour 88 cts, 98 cts, 1.69, 2.19, 2.29 et  
3.98.

Un lot de (Dress Suit Cases) pour Hommes  
et Dames valant \$1.25, 1.50, 1.75  
votre choix pour 79 cts.

Cette grande vente va en être une comme vous n'en avez jamais vu dans Frenchville

N'oubliez pas la journée de l'ouverture de cette grande vente au magasin nouveau de Fleurent Plourde

## EDDY WOBBY

Près de la station du B. & A.

## FRENCHVILLE

# Le Cas de M. Flemming

## Et le devoir de ses collègues

Le résumé des conclusions de la Commission royale chargée de recueillir la preuve au sujet des accusations de péculat portées contre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Flemming, que le télégraphe nous donnait l'autre jour, nous a paru si étrange que nous avons préféré attendre un rapport plus complet avant d'en parler.

Ce rapport, le "Globe", de Saint-Jean, N. B., journal libéral indépendant mais sympathique à l'administration provinciale, nous le fournit. Examinons-le.

La question est de première importance et ferait sans doute l'objet d'une polémique passionnée en d'autres temps. Elle touche au plus profond du système parlementaire puisqu'elle concerne la réputation d'un chef de gouvernement.

M. Flemming était accusé d'avoir dirigé, par l'intermédiaire du principal fonctionnaire de son département, l'extorsion de contributions en argent des concessionnaires forestiers de la province au bénéfice de la caisse électorale; 2 d'avoir extorqué \$2,000 d'un entrepreneur exécutant un contrat pour la "Valley Railway Co"; 3 d'avoir extorqué \$10,000 d'un autre entrepreneur de la même compagnie, d'un nom de Corbett. L'accusation affirmait aussi que six à huit cent mille piastres de l'argent destinés à la construction du chemin avaient été détournées de leur objet.

La troisième accusation n'a pas été prouvée.

Prenant pour acquis que l'accusation de détournement signifiait de détournement de "mauvaise foi", les commissaires concluent que la culpabilité de la compagnie l'exonère de cette intention parce qu'elle n'aurait ni ne dissimulé rien; mais ils sont tout de même d'opinion que légalement quelques milliers de piastres ont été irrégulièrement employés.

Ils exonèrent aussi M. Flemming de toute culpabilité quant à la perception des contributions des marchands de bois; mais ils le trouvent coupable d'avoir extorqué deux mille piastres à un nommé Kennedy, entrepreneur du chemin de fer subventionné par son gouvernement.

Comment arrivent-ils à cette con-

clusion? Il est intéressant de le savoir.

"Tenant compte des dépositions des différents contributeurs", disent-ils, "la seule conclusion qui nous semble possible, c'est que l'argent a été véritablement extorqué. Dans les conditions où ils se trouvaient les concessionnaires ne pouvaient pas exercer leur liberté d'opinion et de volonté quand Berry leur demandait une contribution. Le fait est que la requête, si on peut l'appeler ainsi, était faite par le fonctionnaire du département à qui chaque concessionnaire savait que la satisfaction des terres était conditionnée. C'était le fonctionnaire du département que chaque concessionnaire était obligé d'apaiser et d'atisfaire; et cela étant, la conversation de Berry au moment de demander l'argent importe peu. "C'est à position même" de Berry vis-à-vis des contributeurs qui donnait du poids et même un sens menaçant à sa suggestion et qui explique le fait que peu d'entre eux ont eu la force de la volonté de refuser".

Or, Berry, on le sait, était l'agent et le tuteur autorisé du premier ministre Flemming. Il avait dit à celui-ci que les marchands de bois désiraient contribuer au fonds du parti. Il est vrai que M. Flemming lui avait répondu de ne pas recevoir l'argent, mais il est également vrai que plus tard M. Flemming, présentant M. Berry à M. Frankly, le dépositaire temporaire des marchands de bois, disait à celui-ci: "Tout ce que Berry vous dit, M. Teed (le dépositaire pour le gouvernement) est correct". Et M. Flemming savait que le chapeau passait aux marchands de bois. Les commissaires le reconnaissent. "Dans le cas de la Partington Pulp & Paper Co", disent-ils, "le Premier ministre Berry insistait pour avoir une souscription (was urging for a contribution), et appuyé sur ces faits et ces circonstances, l'on a représenté à la commission l'impossibilité pour M. Flemming d'ignorer les démarches de Berry et les méthodes auxquelles il avait recours. Ce point de vue est fortement appuyé, mais dans notre opinion, il lui manque la preuve suffisante qui justifierait la commission de conclure que le Premier a dirigé l'extorsion." Par contre, les commissaires n'hésitent pas à déclarer M. Flem-

ming coupable d'avoir extorqué \$2,000 à l'entrepreneur Kennedy tout simplement parce qu'il a reçu cette somme. "La contrainte qui a accompagné l'acte", disent-ils, "ne provient pas de la peur de perdre un deuxième contrat ni de l'espoir de l'obtenir, mais de la position réciproque des parties, de la position influente du premier ministre et peut-être aussi des conséquences qui pourraient résulter, à propos de l'exécution du contrat en cours, en cas de refus."

Voilà ce qui nous paraît étrange et ce qui le semblera à beaucoup d'autres aussi.

Exactement le même dans les deux cas, le raisonnement des commissaires aboutit à des conclusions diamétralement opposées. Ce n'est pas tant ce qui s'est dit que la position des parties au fait et les circonstances qui déterminent la culpabilité, déclarent les commissaires. Or, dans le cas des marchands de bois, comme dans le cas des entrepreneurs, ils admettent que la position de ceux qui demandaient l'argent contraignait des autres à payer. Il est vrai qu'avec Kennedy M. Flemming intervenait directement tandis qu'avec les marchands de bois, il y avait un intermédiaire; mais cet intermédiaire touchait de si près au premier ministre qu'il était presque impossible de les séparer l'un de l'autre. Et d'autre part, les commissaires admettent que le paiement des entrepreneurs était libre de toute inquiétude quant à l'obtention de nouveaux contrats, tandis que ceux des marchands de bois étaient requis avant la classification des terres et le décret des rentes à payer qui pouvaient les affecter énormément. Or, comment les concessionnaires pouvaient-ils en souffrir si M. Flemming, averti de leurs intentions par Berry lui-même, et qui était l'autorité suprême dans le gouvernement ne tenait pas compte de ces contributions dans ses décisions, et par conséquent n'a suscité-ait pas l'intérêt de la province à l'avantage du parti. Da reste, les commissaires eux-mêmes ne peuvent faire autrement que d'admettre que le seul fait de percevoir de l'argent d'une telle source et dans de telles circonstances était inconvenant (improper). "Il est manifeste aussi", disent-ils, "qu'il (M. Flemming) a désigné le légitime de ces deniers une fois perçus et qu'il a consenti à leur perception d'une source et en un temps extrêmement inconvenants (improper)."

On expliquera peut-être cette contradiction des commissaires en invoquant la lettre de l'accusation qui donnait à M. Flemming le rôle de "directeur" de l'extorsion, qui n'a pas été directement prouvé.

Quoi qu'il en soit, il est inconcevable qu'après ce verdict, malgré tout accablant, d'une commission choisie par ses amis, M. Flemming persiste encore à s'imposer à sa province et à son parti. On a dit que son cas est le pire de notre histoire politique. Cela n'est malheureusement pas vrai. Nous avons vu bien d'autres péculats, mieux organisés, plus habilement conduits, qui n'étaient rien autre chose que des vols prémédités au bénéfice de partis et même au profit personnel de politiciens. Il est inutile de les rappeler ici; cela n'aggrave ni n'atténue la position de M. Flemming.

L'important est de savoir si une assemblée représentative est tellement atteinte de l'esprit de parti qu'elle s'accroche d'un chef convaincu d'extorsion par le tribunal à quel elle a demandé de se prononcer, et si l'opinion publique elle-même est assez gangrenée ou blâcée pour subir davantage l'humiliation que M. Flemming semble décider à lui infliger. Ses collègues doivent comprendre le devoir qu'ils ont à remplir dans les circonstances. C'est le temps pour eux de chercher au cœur de l'Empire les exemples qui les inspirent et leur donnent du courage. En Angleterre il y a longtemps qu' M. Flemming ne serait plus ministre.

JEAN DUMONT.



### CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUSCRIPTIONS CACHETÉES, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 29 Janvier 1915 pour le transport des Mallets de St. Mélois, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dont une fois par semaine aller et revenir, entre Durham Centre et Jackel River à compter le 1er Avril prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Durham Centre and Jackel River et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de souscription.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES,  
St. John N. B. le 4 Décembre, 1914.  
N. K. COLLIER,  
Inspecteur des Postes.

Si vous voulez faire plaisir à une amie, venez au "Madawaska" et achetez lui une belle boîte de papier et enveloppes de luxe.

Abonnez-vous au "Madawaska"

### ANDRE A. LEVESQUE

MARCHAND GÉNÉRAL  
Marchandises Sèches, Epicerie,  
Ferrerie, Vaisselle,  
Propriétaire de Beurrierie  
Je fais aussi le commerce de montons  
ST-ANDRE, CO. MADAWASKA, N. B.

Annoncez dans  
Le Madawaska

### AVIS AUX DAMES

Je vendrai au prix coûtant d'ici au 31 D cembre CHAPEAUX et GARNITURES.  
Melle G. Emmerson,  
Edmundston.

Venez nous voir pour: Souvenirs mortuaires, bouquets spirituels, offrandes de messes, etc.

JUSQU'AU 1er JANVIER

## Avant le 5 Septembre

Tous ceux qui désirent prendre part à ce travail de recrutement devront nous faire parvenir leurs noms le ou avant le 5 septembre 1914.

## Jusqu'au 1er Janvier 1915

Pour avoir part aux prix que nous offrons il faudra que les abonnements soient rentrés avant le 1er janvier 1915. Il faudra aussi que ce soit de nouveaux abonnés, que les abonnements soient payés d'avance.

Les calculs sont faits sur des abonnements d'un an à \$1.00 pour le Canada et \$1.50 pour les Etats-Unis. Cependant deux abonnements de six mois, et quatre abonnements de trois mois compteront pour un abonnement d'un an.

### Commencez de suite

Mettez-vous à l'œuvre tout de suite. Tous les abonnements à partir du 10 août compteront pour les prix.

### LISTE DE PRIX

POUR 200 ABONNEMENTS	1 complet de chambre à coucher, valeur \$50.00 ou 1 complet de salle à diner (8 morc.) 50.00 OU ARGENT 48.00
POUR 175 ABONNEMENTS	1 complet de salon (5 morceaux) valeur \$43.00 ou 1 graphophone avec records 43.00 OU ARGENT 42.00
POUR 150 ABONNEMENTS	1 poêle de cuisine avec réservoir à eau chaude et rechaud (Marque Acme) \$37.00 ou 1 montre en or, valeur \$37.00 OU ARGENT \$35.00
POUR 125 ABONNEMENTS	1 complet de chambre à coucher en chêne, valeur \$31.45 ou 1 bicyclette (Coaster Brake) pour dame ou monsieur, valeur 30.50 OU ARGENT 30.00
POUR 100 ABONNEMENTS	1 complet de salon (5 morceaux), valeur 25.00 ou une montre en or (dame ou monsieur) 25.00 OU ARGENT 24.00
POUR 95 ABONNEMENTS	1 bagne diamant, valeur \$23.75 OU ARGENT 23.75
POUR 85 ABONNEMENTS	1 camera (3 1/2 x 5 1/2) valeur \$20.50 OU ARGENT 20.50
POUR 75 ABONNEMENTS	1 valise bureau, valeur \$18.75 ou une tente 2 1/2 x 12 (complète) 18.75 OU ARGENT 18.00
POUR 50 ABONNEMENTS	Service à diner (17 morc.) et 4 fruits \$12.50 ou porte-manteau (Suit Case) en cuir 12.50 OU ARGENT 12.00
POUR 35 ABONNEMENTS	1 commode, valeur \$8.50 ou 1 chaise (Morris) valeur 8.50 OU ARGENT 8.00
POUR 20 ABONNEMENTS	Table de Salon 24 x 24 ps, valeur \$5.00 ou 1 rabot (Gillette's Safety) 5.00 OU ARGENT 4.50

En dessus de 5 abonnements et en dessous de 20 nous donnerons un prix particulier variant suivant le nombre d'abonnements.

### Prix Spécial

A celui qui d'ici le 1er janvier 1915 recrutera le plus grand nombre d'abonnés recevra un prix spécial de \$10.00 en or.

REMARQUE.—Les renouvellements d'abonnements qui ne compteront pas pour les autres prix compteront cependant pour le prix spécial.

JUSQU'AU 1er JANVIER

### Feuilleton du Madawaska

## LA BRISURE

par PIERRE L'ERMITE

### Première Partie

2 (Suite)

biers serait fermée... C'est bien cela, n'est-ce pas? Alors, j'aimerais une chambre élégante, simple et recueillie... élégante, parce que jeune fille... simple, j'ai du goût... et pieuse, car je le suis... Donc, quelques livres indiqués par mon père spirituel, Bourdaloue, Perreyé... Un peu blond peut-être, Perreyé... le potirinarisme n'est plus à la mode... Mettons le solide Monsabré... et le fougeux Coubé... Dominicain... Jérôme... Parfait! J'apprécie les belles gravures... cette œuvre de James Tissot, par exemple... j'ai là à portée de ma main, quelques bibelots art-nouveaux... ces deux jolies statuettes maïnes de Copenhague... Et je dirai demain soir, après avoir fermé ma porte: "Ce Monsieur Gilles est un ami bien distingué..."

... Ce en quoi, Melle Pascaline en décembre ne se tromperait pas...

... J'irai de bonne heure au mar-

floristes de la Madeleine disposaient, pour la joie de l'œil leurs plantes rares, leurs gerbes humides encore des vaporisations de la serre, et des hottes énormes de fleurs du Midi, toutes dépayées à l'ombre sombre des hauts piliers de l'église.

Gillenormand était donc un homme heureux.

D'ailleurs, chaque fois qu'une occasion le chassait de son lit de grand matin, il en jouissait tellement qu'il prenait aussitôt les résolutions les plus énergiques pour l'avenir. Bulles de savon qui se crevaient dès le lendemain, devant la réalité de l'effort à produire!

Il eut de la joie à choisir de très belles fleurs à s'entendre donner des noms d'oiseaux par les puissantes matrones qui trônaient au marché, et qui révaient toutes d'occuper ce matutinal gentleman, lequel avait l'air d'un ministre avec sa pelisse chic et sa serviette en maroquin chiffé.

Quand ces commandes furent faites, fiellées avec scrupule, et expédiées sous ses yeux, Gillenormand prit, tout guilleret, le chemin du ministère, où il arriva bon premier contre toutes ses traditions.

Et, en voyant l'enfilade vide des divisions, subdivisions et bureaux, les longs couloirs, déserts encore, où, par-ci par-là, dans le lointain, déambulait un employé déjà fatigué,

Gillenormand se disait: — Mais, ah ça! que font-ils donc, mes collègues? C'est égal, je devrais bien avoir quelqu'un ou quelque chose pour me forcer à me lever tôt... Une idée?... Si je demandais Pascale en mariage?... Elle va tous les jours à la Messe de 6 heures... Cela me ferait un pieux réveil-matin!

Et il accroche son chapeau avec un sourire ironique entre ses fines moustaches blondes.

### CHAPITRE II

Dans ce sourire, tenait tout Gillenormand.

Si un collègue l'eût interrogé pendant qu'il accrochait son pardessus et réparait devant une glace le poche le dérangement de sa coiffure:

— Pourquoi, Gilles, souriez-vous ainsi à la pensée d'épouser Melle Pascale?... Vous avez trente-deux ans?... Elle en a dix-neuf... Vous êtes intelligent et artiste?... Elle l'est autant que vous... Vous possédez quelques économies?... Mais sont-elles comparables au bas de laine que l'honorable M. Fra bois garde dans son coffre-fort pour le mariage de sa "grande"?. Avouez donc que toute la chance serait pour vous, élégant parpaillot, et même... que vous ne la mérites guère!

M. Gilles aurait de nouveau ré-

pondu par un sourire, car il souriait toujours devant une affirmation ou une interrogation gênante, en bon sceptique qui a feuilleté maintes fois son Renan, sur la bordure grise des quais de la Seine, et qui n'aima pas à prodiguer les explications devant les profanes.

Il aurait souri parce qu'il ne voyait pas très bien cette perspective matrimoniale... son indifférence à lui s'altant à la foi combative de Pascale... sa légèreté de papillon Parisien se fixant d'une façon définitive sur cette fleur provinciale, alors qu'il avait l'espace immense encore ouvert devant les yeux...

A la vérité, le temps lui avait bien arraché quelques poignées de cheveux, et griffé, de-ci de-là, sa peau trop blanche; mais les coiffeurs de Paris sont si habiles qu'ils rendent la calvitie distinguée, et l'on vendait un savon parfait dans un certain magasin du faubourg Saint-Honoré que Gillenormand connaissait bien...

D'ailleurs, cette philosophie esbatsire n'atteignait en rien l'affection qu'il portait aux Franbois, et en particulier à Pascale, un peu cossive lointaine à la mode de Bretagne. La meilleure preuve, c'était le sincère désir qu'il avait de les très bien recevoir, et de les garder 1

plus longtemps possible à Paris.

Il s'en fut au devant d'eux à la gare de Lyon, et leur fit un tel accueil que le brave Franbois, en s'installant confortablement sur les coussins d'une voiture de la gare, se demandait comment Gilles pouvait, en temps ordinaire, vivre sans lui dans Paris.

A la maison, ce fut encore mieux. Littéralement Gilles rayonnait quand, devant une table toute blanche de beau linge, et appétissante de jolies choses, il déplaçait sa serviette, face à ses hôtes.

— C'est gentil d'être venu voir l'ours dans son antre, s'écria-t-il en ouvrant les hostilités avec un anti-que bourgois, pins dépoillé qu'un moine de la troisième République.

— Ours?... Parce que vous le voulez bien, mon cher?... Quant à l'autre...

Et M. Franbois jeta un regard iroïque sur la salle à manger, où les vieux meubles de prix cossivaient avec des tableaux de maître et des faïences rares.

— Enfin, pourquoi, incorrigible garçon, ne vous mariez-vous pas?... Vous auriez là, tout prêt, un petit nid assez gentil...

— Pas le courage... répond le jeune homme en laissant tomber ses bras. Plus j'assiste à des mariages, (A Suivre)

"LE MADAWASKA" Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance

Table with columns for CANADA and ETRANGER, and rows for Un an and Six mois.

TARIF DES ANNONCES

Annances légales, première insertion, la ligne... par insertion subséquente, la ligne... 5 cts

NOTES LOCALES

M. le docteur Lagasé, de l'Hôtel-Dieu de St-Basile, N. B., était de passage en notre ville samedi dernier.

M. Alex Thériault, de l'Iroquois, a été victime d'un pénible accident cette semaine. Pendant qu'il travaillait dans les chantiers à 50 mi les de chez lui il fut frappé par un billot et en la jambe fracturée il fut transporté chez lui où il reçut les soins du médecin.

Le capitaine McLaughlin et le lieutenant Rideout deux des officiers de la compagnie du 67ième Régiment en garnison à Halifax ont écrit au capitaine Cormier de cette ville, lui disant qu'ils sont à organiser un grand dîner de Noël pour les soldats de cette compagnie.

Madame Ridel et a bien voulu se charger de voir les dames anglaises. Nous nous permettons de demander aux dames qui ont tant fait pour les Belges de se souvenir de nos soldats d'Hélic. Nous sommes assurés qu'elles seront bien reçues par la population d'Edmundston.

Anderson, N. B.

M. et Mde Robert Lynch ont le plaisir d'annoncer à leurs amis qu'ils ont pris possession de leur jolie maison neuve. Nous croyons devoir ajouter qu'ils doivent en être légitimement fiers, parce que cette nouvelle résidence fait honneur au village.

De même aussi, M. et Mde docteur J. A. Dubé entrant dans leur élégant cottage, lundi le 30 novembre. M. et Mde Dubé doivent être enchantés de leur joli petit home.

Étaient de passage ici la semaine dernière: MM. F. E. Rivard, I. W. Lucas, W. Pringle et L. Roy.

C'est avec plaisir que nous annonçons le retour parmi nous de Mademoiselle Yvonne Lavoie, fille de l'Académie de Dalhousie. Elle nous est arrivée un peu fatiguée et malade, mais quelques mois de repos au milieu de sa famille lui feront du bien.

M. et Mde Cyrrien Caron ont eu la douleur de perdre un de leurs fils M. Amélie, âgé de 17 ans. Il était malade depuis quelque temps et il est décédé à la suite d'une indigestion. Ses funérailles ont eu lieu ce matin à 9 heures.

A la famille éplorée nous offrons nos sincères condoléances.

M. et Mde Ferdinand Pelletier

Académie de St-Basile, N. B.

Département des garçons (grands) Concours du mois de décembre. Mention honorable de ceux qui ont conservé plus que la moitié de leurs points.

Première Division: Achille Long, Alfred Martin, Lionel Morneau, Patrice Clair, Denis Pelletier, Emile Nadeau, Léo Murhy, Uldéric Tardif, Léonide Bélanger, Louis Michaud.

Deuxième Division: Paul Gagnon, Régis Sirois, Albert R. Martin, Aimé Caron, Edmond Godbout, Maxime Lavoie, Archille Marquis, Eloi Martin, Léonard Soucy, Alphée Saucier, Emery Bourgoin, Edmond Dubé, Iréné Tardif, Léo Sirois, Camille Dumas, Albert T. Martin.

Académie de l'Hôtel-Dieu

Examen Mensuel 1ère Classe

1ère Division (Grade X): Hélène Martin 86, Madeleine Roy 85, Marie-Anne Daigle 82.

2ème Division (Grade IX): Yvonne Fournier 84, Anita Albert 80, Edna Curran 75.

3ème Division (Grade VIII): Loutia Martin 95, Eva Cyr 92, Régina Morneau 85, Claire Michaud 82, Berthe Albert 75, Léona Ringuette 75.

4ème Division (Grade VII): Rose Therrien 88, Martine Albert 86, Claudine Albert 85, Yvonne Cyr 83, Henriette Bouchard 80, Agnès Bernier 75, Azilda Lavoie 72, Amélie Thériault 70, Berthe Sirois 68, Alma Clavet 68, Berthe Martin 66, Eva Chassé 65, Hédère Levasseur 65, Rose Desjardins 60, Yvonne Bélanger 60, Julie Bourgoin 55, Léa Richard 55, Marcelle Mercure 50. Alice Martin, Marie Cahouette, absentes.

(Grade V): Marthe Hubon 85, Maria Michaud 81, Alexima Cyr 80, Denis Cyr 80, Edith Murphy 78, Yvonne Pelletier 77, Rose A. Clavet 70, Ida Hudon 65, Marie Bernier 62, Albertine Pelletier 52, Marthe Morneau 52, Lylla Martin 50, Arthur Thibodeau 49, Albina Bourgoin 46, Eva Martin 45, Alfred Lajoie 40, Rose Michaud 40, Elsie Vaillancourt 40, Léona Clavet, Alma Pelletier, Eva Ouellet, absentes.

(Grade IV): Eva Soucy 100, Madeleine Violette 90, Wilfrid Turcotte 88, Floida Lajoie 88, Régina Thériault 84, Solime Ezzie 82, Denis Beaujeu 80, Zoël Dionne 71, Joseph Albert 70, Adélaïde Thibault 67, Patrice Beaulieu 66, Ida Tardif 62, Germaine Gagnon 62, Alice O'Regan 62, Eva Albert 58, Violet Carri 56, Frank Lajoie 50, Eva Cyr 50, Lawrence O'Regan 50, Pauline Johnson 50, Arthur Charette 49, Georges Michaud 48, Michel Burges 48, Edmond Perreault 46, Charles Bourgoin 45, Louis Brisette 45, Louis Thériault 40, Emeline Lennau 40, Alice Morin 40.

Assiduité Parfaite: Albénie Caron, Cécile Daigle, Ida Pelletier, Virginie Lang, Gloria Lang, Alphonse Nadeau, Rosey Nadeau, Joseph Coulombe, Catherine Garry, Rosanna Coulombe, Zéline Pelletier, Léonide Nadeau, Emile Nadeau, Ernest Bouchard, Délia Bélanger, Albert Ouellet, Irénée Bouchard, Adam Morneau, Léonide Ouellet, Azilda Nadeau, Régina Caron, Régina Morneau, Thomas Morin, Léonide Beaulieu, Emile Nadeau, Alma St-Germain, Prime Soucy, Alice Soucy, Gilbert Nadeau, Azilda Ouellet, Roméo Bouchard.

Abonnez-vous au "Madawaska" Rev. E. P. Chouinard St-Paul de la Croix Comté Témiscouata P. Q. n. 5-6 m

La Guerre

Les nouvelles que nous lisons quotidiennement de la grande guerre européenne sont toujours terribles, mais elles occasionnent tout de même de saines conversations amusantes dans certains cercles. Dernièrement un de nos bons villageois racontait la guerre à ses amis.

"Oui, disait-il, je vous assure que ça se bat fort là, en Europe. Les Russes, les Belges et les Français sont des bons soldats; mais c'est les alliés qui sont les meilleurs: ils battent toujours les Allemands. Mais plus que ça va, plus qu'il y en a qui se battent. A cette heure la Grande-Bretagne est après mobiliser ses soldats pour aider à l'Angleterre; et le mieux vous que les Allemands vont se faire bucher."

Ici, un de ses amis lui demandait de leur raconter des beaux faits d'armes.

"Eh bien! dit-il ils sont tous braves les alliés, mais c'est les Ecossais qui sont les meilleurs; vous savez les Ecossais, c'est une sorte de Français qui s'habillent pas comme les autres. Ben, une fois, un Ecossais pieux en canot sur son dos et se jette à la nage dans la Merse, pis, quand il a été rendu de l'autre bord, là il se mit à tirer sur les Allemands, pis il en a tué des Allemands. Quand il en a vu que son canot était vide, il traverse encore la rivière et une fois arrivé de l'autre côté, il avait vingt balles dans le corps parce que vous savez les Allemands tiraient dessus quand il nageait, mais il ne mourra pas, et il sera exempt de la guerre."

Malheureusement nous ne pouvons pas considérer le côté amusant de cette guerre, pour la bonne raison que le côté terrible est beaucoup plus considérable que l'autre.

TURCO.

Van Buren, Me.

La troisième partie de basketball, la décisive entre les clubs S. M. J. et V. B. eut lieu vendredi le 27 de nov.

Le club S. M. C. était au complet et son jeu fut très brillant et plein d'ensemble. Les V. B. furent déclassés par le résultat de 16 à 0.

Voici l'alignement des clubs: S. M. C. V. B. P. Cyr L. G. J. Michaud A. Albert R. G. A. Akley O. Michaud C. R. Bradbury E. Johnson L. F. L. Violette F. Kogan R. F. C. Richards.

Le 3 et le 4 de décembre, le club S. M. C. part en voyage pour Fort Fairfield et Presque Isle où il espère pouvoir vaincre ses adversaires.

Les grosses machines de 100 H. P. appelées "log-haulers" qui servent à charroyer des billots pour le moulin de M. Allen Hammond sont arrivées à Van Buren la semaine dernière. Les machines seront à l'ouvrage jusqu'à ce que les travaux du nouveau pont soient terminés.



CHEMIN DE FER TEMISCOUATA

HORAIRES depuis le 10 Novembre 1913 Express: Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m. Arr. Connors N. B. 12.45 p. m. Mixte: Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m. Arr. Connors N. B. 8.38 p. m. Express: Dép. Connors N. B. 3.20 p. m. Arr. Riv. du Loup 8.35 p. m. Mixte: Dép. Connors N. B. 7.00 p. m. Arr. Riv. du Loup 4.20 p. m. Service quotidien excepté les dimanches. Correspondance à Edmundston. Jet avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Frédéricton et St-Jean N. B., Houtton Presque Isle, Carleton Place, Fairfield, Me. Et à Rivière du Loup avec tous les trains express de l'Intercolonial Ry. Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à G. G. Grundy, Gérant général. P. X. Bélanger, Agent général Passagers et fret.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporee par Acte du Parlement en juillet 1900. SIÈGE CENTRAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTRÉAL.

Capital autorisé, \$2,000,000.00. Capital payé et surplus, \$1,637,873.49 (au 31 Déc. 1913).

67 succursales dans les provinces de Québec, d'Ontario et du N.-Brunswick.

Conseil d'Administration: Président - M. H. LAPORTE. De la maison Laporte, Martin Lié. Adm. du Crédit Foncier Franco-Canadien. Vice-Prés. - M. W. F. CARSLÉY Capitaliste. Vice-Prés. - M. T. BIENVENU Adm. Lake of the Wood Milling Co. Ltd. Hon. LOUIS BEAUBIEN.

BUREAU DE CONTRÔLE (COMMISSAIRES CENSEURS): Prés: Hon. SIR ALEX. LACOSTE Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc de Roi. Vice-Prés: DR. E. P. LACHAPLLE Adm. du Crédit Foncier Franco-Canadien. M. MARTIAL CHEVALIER Directeur Gérant. Crédit Foncier Franco-Canadien.

Succursale: EDMUNDSTON, N. B. LÉVITE A. GAGNON, GÉRANT.

POUR GUERIR LE RHUME ET LA TOUX

Le Sirop Goudron et d'Huile de Foie de Morue de MATHIEU n'arrête pas seulement un rhume mais le guérit. Ses propriétés toniques et restauratrices permettent à l'organisme de faire disparaître un rhume pour toujours. 35c la grande bouteille. En vente partout. CIE J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE.



SIROP MATHIEU DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE

Bons pour cinq ans, à cinq pour cent, au pair avec intérêt-accumulé.--Exempts de taxe.

Une occasion rare pour les prêteurs d'argent, Petits ou autres.

La Province du Nouveau-Brunswick offre en vente une émission de Bons de \$500,000. à cinq pour cent pour cinq ans, intérêt payable semi-annuellement, et le principal payable au Bureau du Secrétaire-Trésorier de la Province, à Fredericton, N. B., ou à la Banque de Montréal, St-Jean, N. B. Ces Bons seront émis d'une valeur de \$100 ou le multiple de cent.

Vu que le montant de \$250,000 de cette émission est déjà souscrit, les prêteurs d'argent devraient appliquer immédiatement au Secrétaire-Trésorier Provincial, Fredericton, ou à n'importe quelle succursale de la Banque de Montréal, au Canada. Les prêteurs d'argent feraient bien de profiter de cette occasion d'obtenir un placement sûr payant un bon taux d'intérêt avec garantie de première classe.

Toute autre information pourra être obtenue par demande faite au Bureau du Secrétaire-Trésorier Provincial, à Fredericton.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, Fredericton, le 4 décembre, 1914. D. V. LANDRY, Secrétaire-Trésorier de la Province.

Abonnez-vous au "Madawaska"

La farine Snow White fait du meilleur Pain